



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le **lundi 9 mars 2026 à 20h00**.

Au cours de cette séance, seront pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dossier du retrait de la Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac
4. Période de question
5. Levée de la séance

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 4^e jour du mois de mars 2026.

Manon Blanchette
Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 mars 2026.

Manon Blanchette
Manon Blanchette
Directrice générale et greffière-trésorière